

GRILLE DES USAGES ET NORMES			SAINT-ARMAND															
Annexe D																		
CLASSE D'USAGES PERMIS																		
Zones			A-1					A-2					A-3					
Usages																		
Résidentiel (R)																		
Unifamilial	R1		● ¹													● ¹		
Bi et trifamilial	R2																	
Multifamilial	R3																	
Mixte	R4																	
Maison mobile	R5		● ²							● ²						● ²		
Commercial (C)																		
Commercial de détail	C1																	
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1																
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2																
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3																
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4																
Commercial de vente en gros	C2																	
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1																
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2																
Services professionnels, personnels et d'affaires	C3																	
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1																
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2																
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3																
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4																
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5																
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6																
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysage)	C3-7																
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8																
Services reliés aux véhicules	C4																	
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1																
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2																
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3																
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4																
Restauration, consommation d'alcool et divertissement	C5																	
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1																
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2																
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3																
Établissements d'hébergement	C6																	
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1					● ³						● ³				● ³	
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2																
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3																
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7																	
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1																
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2																
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3																
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4					●						●				●	
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5																
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6																
Industrie (I)																		
Industrie liée aux ressources naturelles	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)																	● ⁴
Industrie légère	I2 (Industries manufacturières et artisanales)																	
Industrie lourde	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)																	
Industrie d'extraction	I4 (Graviers, sablières, carrières)																	
Communautaire (P)																		
Communautaire, institutionnel et administratif	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)																	
Récréation	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)																	
Utilité publique	P3 (Garage municipal)																	
Communication	P4 (Antenne télécommunication)																	
Agricole (A)																		
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)																	●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)																	●
Agriculture élevée à forte charge d'odeur	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)																	● ⁵
Services et commerces agricoles	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)																	●
Usages agricoles spécifiques	A5 (Chenils et fourrières)																	● ⁶
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																		
hauteur (étage)	min.		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	max.		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)	min.		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	max.		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
sup. d'implantation (m ²)	min.		60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
	max.																	
largeur (m)	min.		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	max.																	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																		
isolée			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
jumelée																		
contigüe																		
MARGES DE RECUL																		
marge de reculavant (m)	min.		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Marges de recul latérales (m)	min.		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Marge de recul arrière (m)	min.		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
RAPPORTS																		
Logement max/bâtiment	max.		1	1														
Espace bâti max./terrain																		
DISPOSITIONS SPÉCIALES																		
Zone d'inondation																		
Zone écologique de conservation																		
Zone écologique identifiée																		
Réserve écologique de la rivière aux Brochets																		
Aire de concentration oiseaux aquatiques																		
Zone de pente forte			●	●	●	●	●	●										
Site archéologique			●	●	●	●	●											
Autres																		
NOTES			¹ Voir article 164	² Doit être rattachée à l'entreprise agricole	³ Voir article 88	⁴ Voir article 34	⁵ Voir article 186	¹ Voir article 164	² Doit être rattachée à l'entreprise agricole	³ Voir article 88	⁴ Voir article 34	⁵ Voir article 186 et ⁶ voir article 188	¹ Voir article 164	² Doit être rattachée à l'entreprise agricole	³ Voir article 88	⁴ Voir article 34	⁵ Voir article 186 et ⁶ voir article 188	
AMENDEMENTS																		

GRILLE DES USAGES ET NORMES		SAINT-ARMAND																	
Annexe D																			
CLASSE D'USAGES PERMIS																			
Zones		A-4					A-5					A-6					RE-1		
Usages																			
Résidentiel (R)																			
Unifamilial	R1																		
Bi et trifamilial	R2																		
Multifamilial	R3																		
Mixte	R4																		
Maison mobile	R5																		
Commercial (C)																			
Commercial de détail	C1																		
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1																	
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2																	
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3																	
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4																	
Commercial de vente en gros	C2																		
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1																	
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2																	
Services professionnels, personnels et d'affaires	C3																		
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1																	
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2																	
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3																	
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4																	
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5																	
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6																	
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7																	
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8																	
Services reliés aux véhicules	C4																		
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1																	
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2																	
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3																	
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4																	
Restauration, consommation d'alcool et divertissement	C5																		
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1																	
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2																	
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3																	
Établissements d'hébergement	C6																		
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1																	
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2																	
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3																	
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7																		
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1																	
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2																	
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3																	
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4																	
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5																	
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6																	
Industrie (I)																			
Industrie liée aux ressources naturelles	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)																		
Industrie légère	I2 (Industries manufacturières et artisanales)																		
Industrie lourde	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)																		
Industrie d'extraction	I4 (Gravrières, sablières, carrières)																		
Communautaire (P)																			
Communautaire, institutionnel et administratif	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)																		
Récréation	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)																		
Utilité publique	P3 (Garage municipal)																		
Communication	P4 (Antenne télécommunication)																		
Agricole (A)																			
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)																		
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)																		
Agriculture élevée à forte charge d'odeur	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)																		
Services et commerces agricoles	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)																		
Usages agricoles spécifiques	A5 (Chenils et fourrières)																		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																			
hauteur (étage)	min.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	max.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	max.	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
sup. d'implantation (m²)	min.	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
	max.																		
largeur (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																			
isolée																			
jumelée																			
contigüe																			
MARGES DE RECU																			
marge de reculavant (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Marges de recul latérales (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Marge de recul arrière (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
RAPPORTS																			
Logement max/bâtiment	max.	1	1																
Espace bâti max./terrain																			
DISPOSITIONS SPÉCIALES																			
Zone d'inondation																			
Zone écologique de conservation																			
Zone écologique identifiée																			
Réserve écologique de la rivière aux Brochets																			
Aire de concentration oiseaux aquatiques																			
Zone de pente forte																			
Site archéologique																			
Autres																			
NOTES																			
AMENDEMENTS																			

Annexe D
CLASSE D'USAGES PERMIS

Zones		P-4	P-5	P-6	P-7	P8	P-9	P-10	P-11	P-12	P-13	P-14	R-1	R-2	R-3
Usages															
Résidentiel (R)															
Unifamilial	R1												●	●	●
Bi et trifamilial	R2														
Multifamilial	R3														
Mixte	R4														
Maison mobile	R5														
Commercial (C)															
Commercial de détail															
	C1														
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1						●							
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2													
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3													
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4													
Commercial de vente en gros															
	C2														
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1													
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2													
Services professionnels, personnels et d'affaires															
	C3														
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1						●							
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2						●							
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3													
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4													
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5													
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6													
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7													
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8													
Services reliés aux véhicules															
	C4														
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1													
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2													
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3													
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4													
Restauration, consommation d'alcool et divertissement															
	C5														
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1													
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2													
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3													
Établissements d'hébergement															
	C6														
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1													
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2													
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3													
Services récréatifs, sportifs et culturels															
	C7														
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1													
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2													
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3													
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4	●	●											
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5													
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6													
Industrie (I)															
Industrie liée aux ressources naturelles															
	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)														
Industrie légère															
	I2 (Industries manufacturières et artisanales)														
Industrie lourde															
	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)														
Industrie d'extraction															
	I4 (Gravières, sablières, carrières)														
Communautaire (P)															
Communautaire, institutionnel et administratif															
	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Récréation															
	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)	●	●												
Utilité publique															
	P3 (Garage municipal)														
Communication															
	P4 (Antenne télécommunication)														
Agricole (A)															
Agriculture sans élevage															
	A1 (Culture du sol et végétaux)														
Agriculture avec élevage															
	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)														
Agriculture élevage à forte charge d'odeur															
	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)														
Services et commerces agricoles															
	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)														
Usages agricoles spécifiques															
	A5 (Chenils et fourrières)														
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL															
hauteur (étage)	min.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	max.	1	1	1	3	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)	min.				4,5					4,5	4,5			4,5	4,5
	max.				15					12	12			10	10
sup. d'implantation (m²)	min.				60				55	60	60	60	60	60	60
	max.				7,5										
largeur (m)	min.								7,3	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	max.														
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL															
isolée		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
jumelée															
contigue															
MARGES DE REcul															
marge de reculavant (m)	min.	10	10	10	10	12	12	12	7,6	7,6	7,6	12	12	12	10
Marges de recul latérales (m)	min.	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3
Marge de recul arrière (m)	min.	10	10	10	10	3	3	3	3	3	3	3	3	3	10
RAPPORTS															
Logement max/bâtiment	max.													1	1
Espace bâti max./terrain					0,3										
DISPOSITIONS SPÉCIALES															
Zone d'inondation															
Zone écologique de conservation															
Zone écologique identifiée															
Réserve écologique de la rivière aux Brochets															
Aire de concentration oiseaux aquatiques															
Zone de pente forte															
Site archéologique															
Autres															
NOTES															
AMENDEMENTS															

Annexe D			CLASSE D'USAGES PERMIS																
Zones			R-4	R-5	R-6	R-7	R-8	R-9	R-10	R-11	R-12	R-13	R-14	R-15	R-16				
Usages																			
Résidentiel (R)																			
Unifamilial	R1		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bi et trifamilial	R2					●		●						●		●		●	●
Multifamilial	R3																		
Mixte	R4																		
Maison mobile	R5																		
Commercial (C)																			
Commercial de détail																			
	C1																		
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1																	
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2																	
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3																	
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4																	
Commercial de vente en gros																			
	C2																		
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1																	
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2																	
Services professionnels, personnels et d'affaires																			
	C3																		
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1																	
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2																	
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3																	
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4																	
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5																	
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6																	
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7																	
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8																	
Services reliés aux véhicules																			
	C4																		
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1																	
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2																	
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3																	
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4																	
Restauration, consommation d'alcool et divertissement																			
	C5																		
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1																	
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2																	
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3																	
Établissements d'hébergement																			
	C6																		
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1																	
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2																	
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3																	
Services récréatifs, sportifs et culturels																			
	C7																		
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1																	
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2																	
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3																	
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4		●															
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5																	
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6																	
Industrie (I)																			
Industrie liée aux ressources naturelles																			
	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)																		
Industrie légère																			
	I2 (Industries manufacturières et artisanales)																		
Industrie lourde																			
	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)																		
Industrie d'extraction																			
	I4 (Gravières, sablières, carrières)																		
Communautaire (P)																			
Communautaire, institutionnel et administratif																			
	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)			●															
Récréation																			
	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)																		
Utilité publique																			
	P3 (Garage municipal)																		
Communication																			
	P4 (Antenne télécommunication)																		
Agricole (A)																			
Agriculture sans élevage																			
	A1 (Culture du sol et végétaux)																		
Agriculture avec élevage																			
	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)																		
Agriculture élevage à forte charge d'odeur																			
	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)																		
Services et commerces agricoles																			
	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)																		
Usages agricoles spécifiques																			
	A5 (Chenils et fourrières)																		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																			
hauteur (étage)		min.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		max.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)		min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5									
		max.	10	10	10	10	10	10	10	10									
sup. d'implantation (m ²)		min.	60	60	60	60	60	60	60	60	55	55	55	55	55	55	55	55	55
		max.																	
largeur (m)		min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																			
isolée			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
jumelée																			
contigue																			
MARGES DE REcul																			
marge de reculavant (m)		min.	10	10	10	10	10	10	10	10	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Marges de recul latérales (m)		min.	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Marge de recul arrière (m)		min.	10	10	10	10	10	10	10	10	3	3	3	3	3	3	3	3	3
RAPPORTS																			
Logement max/bâtiment		max.	1		1	1	1	3	1	3	1	1	1	1	1	3	1	3	1
Espace bâti max./terrain																			
DISPOSITIONS SPÉCIALES																			
Zone d'inondation																			
Zone écologique de conservation																			
Zone écologique identifiée																			
Réserve écologique de la rivière aux Brochets																			
Aire de concentration oiseaux aquatiques																			
Zone de pente forte																			
Site archéologique																			
Autres																			
NOTES																			
AMENDEMENTS																			

GRILLE DES USAGES ET NORMES		SAINT-ARMAND											
Annexe D													
CLASSE D'USAGES PERMIS													
Zones		R-17	R-18	R-19	R-20	C-1	C-2	C-3	C-4				
Usages													
Résidentiel (R)													
Unifamilial	R1	•	•	•	•	•	•	•	•				
Bi et trifamilial	R2	•	•	•	•	•	•	•	•				
Multifamilial	R3												
Mixte	R4												•
Maison mobile	R5												
Commercial (C)													
Commercial de détail													
	C1												
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1								•	•		•
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2							•	•			•
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3											
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4									•		•
Commercial de vente en gros													
	C2												
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1											
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2											
Services professionnels, personnels et d'affaires													
	C3												
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1								•	•		•
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2									•		•
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3											
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4							•	•			
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5											•
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6											
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7											
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8											
Services reliés aux véhicules													
	C4												
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1											
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2											
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3											
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4											
Restauration, consommation d'alcool et divertissement													
	C5												
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1										•	•
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2											•
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3											
Établissements d'hébergement													
	C6												
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1											
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2										•	•
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3											
Services récréatifs, sportifs et culturels													
	C7												
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1											•
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2											•
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3											•
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4											
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5											
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6											•
Industrie (I)													
Industrie liée aux ressources naturelles													
	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)												
Industrie légère													
	I2 (Industries manufacturières et artisanales)												
Industrie lourde													
	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)												
Industrie d'extraction													
	I4 (Gravrières, sablières, carrières)												
Communautaire (P)													
Communautaire, institutionnel et administratif													
	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)												
Récréation													
	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)												
Utilité publique													
	P3 (Garage municipal)												
Communication													
	P4 (Antenne télécommunication)												
Agricole (A)													
Agriculture sans élevage													
	A1 (Culture du sol et végétaux)												
Agriculture avec élevage													
	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)												
Agriculture élevage à forte charge d'odeur													
	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)												
Services et commerces agricoles													
	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)												
Usages agricoles spécifiques													
	A5 (Chenils et fourrières)												
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL													
hauteur (étage)	min.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	max.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)	min.							4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	max.							10	10	10	12	12	10
sup. d'implantation (m²)	min.	55	55	55	55	55	55	60	60	60	60	55	60
	max.												
largeur (m)	min.	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,5	7,5	7,5	7,5	7,3	7,5
	max.												
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL													
isolée		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
jumelée													
contigüe													
MARGES DE REcul													
marge de reculavant (m)	min.	12	12	12	12	7,6	7,6	10	10	10	10	7,6	10
Marges de recul latérales (m)	min.	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	4	3
Marge de recul arrière (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3	3	10	10	3	10
RAPPORTS													
Logement max/bâtiment	max.	1	3	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1
Espace bâti max./terrain													
DISPOSITIONS SPÉCIALES													
Zone d'inondation													
Zone écologique de conservation													
Zone écologique identifiée													
Réserve écologique de la rivière aux Brochets													
Aire de concentration oiseaux aquatiques													
Zone de pente forte													
Site archéologique													
Autres													
NOTES													
AMENDEMENTS													

GRILLE DES USAGES ET NORMES		SAINT-ARMAND												
Annexe D														
CLASSE D'USAGES PERMIS														
Zones		C-5			M-1			M-2		M-3		M-4		
Usages														
Résidentiel (R)														
Unifamilial	R1		●				●			●			●	
Bi et trifamilial	R2													
Multifamilial	R3		●											
Mixte	R4		●									●		
Maison mobile	R5													
Commercial (C)														
Commercial de détail		C1												
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1		●							●		●	
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2		●							●		●	
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3												
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4		●							●		●	
Commercial de vente en gros		C2												
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1												
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2												
Services professionnels, personnels et d'affaires		C3												
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1		●							●		●	
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2		●							●		●	
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3												
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4		●		●								
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5												
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6									●			
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7												
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8												
Services reliés aux véhicules		C4												
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1					●				●			
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2												
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3												
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4												
Restauration, consommation d'alcool et divertissement		C5												
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1		●							●		●	
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2												
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3												
Établissements d'hébergement		C6												
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1												
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2		●							●		●	
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3												
Services récréatifs, sportifs et culturels		C7												
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1									●			
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2												
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3									●		●	
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4												
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5												
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6									●		●	
Industrie (I)														
Industrie liée aux ressources naturelles		I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)												
Industrie légère		I2 (Industries manufacturières et artisanales)												
Industrie lourde		I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)												
Industrie d'extraction		I4 (Gravrières, sablières, carrières)												
Communautaire (P)														
Communautaire, institutionnel et administratif		P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)												
Récréation		P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)												
Utilité publique		P3 (Garage municipal)												
Communication		P4 (Antenne télécommunication)												
Agricole (A)														
Agriculture sans élevage		A1 (Culture du sol et végétaux)												
Agriculture avec élevage		A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)									● ¹			
Agriculture élevage à forte charge d'odeur		A3 (Porcs, veaux de lait, visons)												
Services et commerces agricoles		A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)												
Usages agricoles spécifiques		A5 (Chenils et fourrières)												
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL														
hauteur (étage)	min.		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	max.		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)	min.					4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
	max.					10	10	10	10	10	10	10	10	
sup. d'implantation (m ²)	min.		55	55	55	60	60	60	60	60	60	60	60	55
	max.													
largeur (m)	min.		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,3
	max.													
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL														
isolée			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
jumelée														
contigue														
MARGES DE REcul														
marge de reculavant (m)	min.		7,6	7,6	7,6	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Marges de recul latérales (m)	min.		4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	4
Marge de recul arrière (m)	min.		3	3	3	10	10	10	10	10	10	10	10	3
RAPPORTS														
Logement max/bâtiment	max.		1	6		1			1			1		3
Espace bâti max./terrain														
DISPOSITIONS SPÉCIALES														
Zone d'inondation														
Zone écologique de conservation														
Zone écologique identifiée														
Réserve écologique de la rivière aux Brochets														
Aire de concentration oiseaux aquatiques														
Zone de pente forte														
Site archéologique														
Autres														
NOTES														
AMENDEMENTS														

1 Seul l'usage d'élevage de chevaux est autorisé

GRILLE DES USAGES ET NORMES		SAINT-ARMAND											
Annexe D													
CLASSE D'USAGES PERMIS													
Zones		I-1				I-2				I-3		I-4	
Usages													
Résidentiel (R)													
Unifamilial	R1												
Bi et trifamilial	R2												
Multifamilial	R3												
Mixte	R4												
Maison mobile	R5												
Commercial (C)													
Commercial de détail													
	C1												
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1											
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2											
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3											
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4											
Commercial de vente en gros													
	C2												
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1											
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2											
Services professionnels, personnels et d'affaires													
	C3												
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1											
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2											
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3											
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4											
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5											
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6											
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7											
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8											
Services reliés aux véhicules													
	C4												
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1											
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2											
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3											
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4											
Restauration, consommation d'alcool et divertissement													
	C5												
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1											
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2											
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3											
Établissements d'hébergement													
	C6												
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1											
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2											
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3											
Services récréatifs, sportifs et culturels													
	C7												
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1											
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2											
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3											
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4											
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5											
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6											
Industrie (I)													
Industrie liée aux ressources naturelles													
	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)												
Industrie légère													
	I2 (Industries manufacturières et artisanales)												
Industrie lourde													
	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)												
Industrie d'extraction													
	I4 (Gravrières, sablières, carrières)												
Communautaire (P)													
Communautaire, institutionnel et administratif													
	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)												
Récréation													
	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)												
Utilité publique													
	P3 (Garage municipal)												
Communication													
	P4 (Antenne télécommunication)												
Agricole (A)													
Agriculture sans élevage													
	A1 (Culture du sol et végétaux)												
Agriculture avec élevage													
	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)												
Agriculture élevage à forte charge d'odeur													
	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)												
Services et commerces agricoles													
	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)												
Usages agricoles spécifiques													
	A5 (Chenils et fourrières)												
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL													
hauteur (étage)	min.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	max.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	max.	10	10	10	10	10	10	10	10	15	15	15	15
sup. d'implantation (m²)	min.	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	55	55
	max.												
largeur (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	max.												
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL													
isolée													
jumelée													
contigue													
MARGES DE REcul													
marge de reculavant (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	7,6	7,6
Marges de recul latérales (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4
Marge de recul arrière (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	3	3
RAPPORTS													
Logement max/bâtiment	max.												
Espace bâti max./terrain													
DISPOSITIONS SPÉCIALES													
Zone d'inondation													
Zone écologique de conservation													
Zone écologique identifiée													
Réserve écologique de la rivière aux Brochets													
Aire de concentration oiseaux aquatiques													
Zone de pente forte													
Site archéologique													
Autres													
NOTES		Voir article 164				¹ Voir article 171		² Voir article 186		Voir article 164		² Voir article 186	
AMENDEMENTS													